



**Extrait du Registry
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

Date de Convocation	19/06/2025
Date d'Affichage	19/06/2025
Nombre de Conseillers en exercice	8
Présents	5
Votants	6

Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

Absents excusés : Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

Absents : Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2025-008 Décision modificative n°1

Monsieur le Président du CCAS informe aux membres du CCAS que les crédits inscrits au budget primitif concernant le remboursement de la dette « Emprunt » est insuffisant. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante sur le budget primitif CCAS 2025 :

Dépenses d'investissement	Article 2131 : Bâtiments publics Opération : 14 – Habitation La Roulardière	- 900.00 €
Dépenses d'investissement	Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus Article 1641 : Emprunts en euros	+ 400.00 € + 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget CCAS
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

